

INSCRIPTIONS ET MISES EN RELATION

Ce service consiste uniquement en un échange de contacts entre les parties concernées.

À ce titre, le P.I.J. intervient comme simple intermédiaire et ne saurait être tenu responsable d'un désaccord, d'un malentendu ou de tout incident pouvant survenir ultérieurement dans le cadre de l'intervention ou de la relation établie entre les utilisateurs.

Chaque partie demeure entièrement responsable de ses engagements, de la qualité des prestations réalisées et du respect de ses obligations.



Besoin d'un contact ? D'un service ? D'un coup de pouce pour trouver le bon interlocuteur ? Une seule adresse :

PUTEAUX INFORMATION JEUNESSE !

Le P.I.J. vous accompagne dans toutes vos démarches : inscription à des dispositifs, accès à des services, orientation, encore mise en relation avec des professionnels ou des structures adaptées à vos besoins.

Le P.I.J. simplifie vos recherches, facilite vos contacts et vous aide à gagner du temps en centralisant toutes les informations essentielles.

CONTACT

Puteaux Information Jeunesse
4 rue Marcelin Berthelot
92800 Puteaux

01 41 02 95 53
sij@mairie-puteaux.fr



PARENTS

SERVICE DE MISE EN RELATION POUR DES COURS PARTICULIERS



LE PRINCIPE DU SERVICE



Service de mise en relation
réservé aux putéoliens, gratuit et valable
1 an à compter de l'inscription.



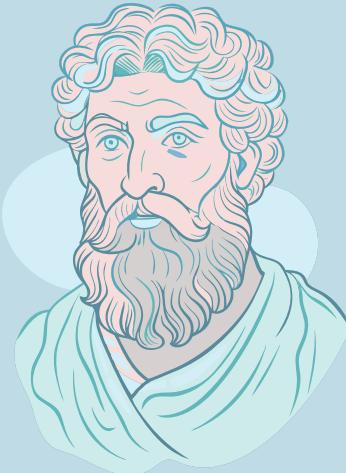
Inscription au PIJ,
par téléphone ou par courriel.



Plusieurs formules de cours particuliers :
réguliers, ponctuels, préparation aux
examens, révisions pendant les vacances...



Nos intervenants
sont titulaires d'un diplôme de niveau Bac +3
minimum, dans la matière de votre choix :
maths, français, anglais, physique-chimie...



“LA CONNAISSANCE S'ACCROIT QUAND ON LA PARTAGE”

SOCRATE

POUR UNE SCOLARITÉ RÉUSSIE ET ÉPANOUIE

A l'issue d'un entretien individuel, ils sont choisis pour leur niveau de connaissances et leur degré d'expérience dans l'encadrement pédagogique des enfants.

POUR CHAQUE ÉLÈVE, L'OBJECTIF EST DE :

- Redonner de la confiance afin de progresser et de s'épanouir;
- Acquérir des méthodes de travail efficaces et adaptées.

RÉMUNÉRATION ET TARIFS

Plusieurs modes de règlement sont envisageables : les espèces, le chèque bancaire ou le C.E.S.U.

AVANTAGES DU C.E.S.U.

une réduction d'impôts sur les revenus,
soit 50% des sommes investis pour l'emploi
du personnel à domicile.

LES TARIFS

A fixer en fonction du diplôme
et de l'expérience de l'intervenant :

PRIMAIRE

entre 10[€] et 12[€]/h.

COLLÈGE

entre 12[€] et 15[€]/h.

LYCÉE

entre 15[€] et 20[€]/h.

Informations complémentaires sur
www.cesu.urssaf.fr